



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-444

**RELATIF AUX TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA MONTÉE DU LAC-PAQUET,
LE CHEMIN DU LAC-PAQUET EST ET LA RUE L'ANNONCIATION SUD ET
UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2022, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2022-444 relatif aux travaux de pavage sur la montée du Lac-Paquet, le chemin du Lac-Paquet Est et la rue L'Annonciation Sud et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».


Le Règlement numéro 2022-444 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 18 mai 2022;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 27 mai 2022.

Ce Règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications ».

Le Règlement numéro 2022-444 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 8^e JOUR DE JUIN 2022


Catherine Denis-Sarrazin
Greffière